

DÉPANNAGE-REMORQUAGE SUR AUTOROUTES ET ROUTES EXPRESS

Tarifs des interventions fixés par l'arrêté du 22 juillet 2021 publié au journal officiel le 29 juillet 2021

Tarifs applicables du lundi au vendredi pour des appels du client effectués entre 8 h et 18 h

TYPE D'INTERVENTION	PRESTATIONS	VÉHICULES DONT LE PTAC(*) EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 1,8 T	VÉHICULES DONT LE PTAC(*) EST SUPÉRIEUR À 1,8 T ET INFÉRIEUR À 3,5 T
Dépannage sur place	Déplacement (aller + retour) Réparation sur place d'une durée de 30 minutes. Les fournitures et le temps supplémentaires nécessaires à la remise en état sont décomptés en sus du forfait suivant le tarif de l'entreprise	132,70 € TTC	
Dépannage sur une aire de repos ou de service après remorquage	Déplacement (aller + retour). Temps passé sur le lieu d'immobilisation, remorquage jusqu'à l'aire la plus proche réparation sur cette aire d'une durée de 30 minutes maximum. Les fournitures et le temps supplémentaires nécessaires à la remise en état sont décomptés en sus du forfait suivant le tarif de l'entreprise : dans ce cas, le client doit préalablement être informé des conditions tarifaires d'un éventuel dépassement des 30 minutes incluses dans le forfait	132,70 € TTC	164,09 € TTC
Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur	Déplacement (aller + retour). Temps passé sur le lieu d'immobilisation, remorquage jusqu'au garage du prestataire agréé. Les fournitures et le temps supplémentaires nécessaires à la remise en état sont décomptés en sus du forfait suivant le tarif de l'entreprise	132,70 TTC	164,09 TTC
Remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste	Déplacement (aller + retour). Temps passé sur le lieu d'immobilisation du véhicule, remorquage en un lieu choisi par le client dans la limite de 5 km après la première sortie de l'autoroute (bretelle ou accès de service). Les kilomètres supplémentaires sont facturés suivant le tarif du prestataire préalablement affiché.	132,70 € TTC	164,09 € TTC

* Poids total autorisé en charge

DÉPANNAGE-REMORQUAGE SUR AUTOROUTES ET ROUTES EXPRESS

Tarifs des interventions fixés par l'arrêté du 22 juillet 2021 publié au journal officiel le 29 juillet 2021

Tarifs (1) applicables du lundi au vendredi pour des appels du client effectués de nuit entre 18 h et 8 h, le samedi, dimanche et jour férié

TYPE D'INTERVENTION	PRESTATIONS	VÉHICULES DONT LE PTAC(*) EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 1,8 T	VÉHICULES DONT LE PTAC(*) EST SUPÉRIEUR À 1,8 T ET INFÉRIEUR À 3,5 T
Dépannage sur place	Déplacement (aller + retour) Réparation sur place d'une durée de 30 minutes. Les fournitures et le temps supplémentaires nécessaires à la remise en état sont décomptés en sus du forfait suivant le tarif de l'entreprise	199,05 € TTC	
Dépannage sur une aire de repos ou de service après remorquage	Déplacement (aller + retour). Temps passé sur le lieu d'immobilisation, remorquage jusqu'à l'aire la plus proche réparation sur cette aire d'une durée de 30 minutes maximum. Les fournitures et le temps supplémentaires nécessaires à la remise en état sont décomptés en sus du forfait suivant le tarif de l'entreprise : dans ce cas, le client doit préalablement être informé des conditions tarifaires d'un éventuel dépassement des 30 minutes incluses dans le forfait	199,05 € TTC	246,13 € TTC
Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur	Déplacement (aller + retour). Temps passé sur le lieu d'immobilisation, remorquage jusqu'au garage du prestataire agréé. Les fournitures et le temps supplémentaires nécessaires à la remise en état sont décomptés en sus du forfait suivant le tarif de l'entreprise	199,05 € TTC	246,13 € TTC
Remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste	Déplacement (aller + retour). Temps passé sur le lieu d'immobilisation du véhicule, remorquage en un lieu choisi par le client dans la limite de 5 km après la première sortie de l'autoroute (bretelle ou accès de service). Les kilomètres supplémentaires sont facturés suivant le tarif du prestataire préalablement affiché.	199,05 € TTC	246,13 € TTC

(1) Majoration de 50%

* Poids total autorisé en charge